VILLE DE SCEAUX 19 déc. 19

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2019

NOTE DE PRESENTATION

OBJET: Budget ville – exercice 2019 – approbation de la décision modificative n°5

Rapporteur: Isabelle Drancy

Il est proposé par cette décision modificative $n^\circ 5$ de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	BP 2019	DM 1	DM 2	DM 3	DM 4	DM 5	Total budget 2019
Recettes de fonctionnement	44 215 000 €	19 100 €	- €	5 900 €	293 000 €	60 000 €	44 593 000 €
Dépenses de fonctionnement	44 215 000 €	19 100 €	- €	5 900 €	293 000 €	60 000 €	44 593 000 €
Recettes d'investissement	42 385 000 €	- 311 000 €	- €	- 74 000 €	2 662 000 €	- €	44 662 000 €
Dépenses d'investissement	42 385 000 €	- 311 000 €	- €	- 74 000 €	2 662 000 €	- €	44 662 000 €

Cette décision modificative prévoit :

Une augmentation des crédits en section de fonctionnement de 60 000 €:

En dépenses :

→ + 60 000 € de rappel de rémunérations et de charges sur plusieurs années d'un agent en arrêt depuis 2017 et dont l'absence vient d'être reclassée de maladie ordinaire à accident du travail. Il était payé en demi-traitement et bénéficie rétroactivement d'un salaire à 100%. La Ville doit lui faire un rappel de rémunérations et de charges conséquent et imprévisible.

En recettes:

→ + 60 000 € de suppléments de loyers capitalisés surun bail identifié en début d'année, dans le cadre des opérations liées à l'expérimentation de la certification des comptes.

Cette décision modificative n'impacte pas le montant de l'autofinancement, qui s'élève désormais à 4 933 000 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative $n^\circ 5$ au budget de la Ville, exercice 2019, mentionnée dans le tableau annexé.